



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CANTON DE DOURDAN

## COMMUNE DE SERMAISE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

**L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à 20h30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SERMAISE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Pascal JAVOURET

Date de convocation : 23 mars 2018

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Pascal JAVOURET, Maire, Jean-Louis RINGUEDE, Jacqueline BESSE, Jean VERGNAUD, Monique BEAUMONT, Adjoint, Nicole DARTEVELLE, Jean-Pierre GRANJEAN, Claude DELAFRAYE, Isabelle DAVIOT, Blandine BELPECHE, Sylvain LARQUETOU, Magali HAUTEFEUILLE, Franck CHEVALLIER, Dominique POUILLIER, Anne-Marie BAILLOUX et Daniel IVERT, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : Monsieur Pascal DESPREZ.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame Valérie LACOSTE, pouvoir à Monsieur Pascal JAVOURET, Monsieur Jean-François MILARD, pouvoir à Monsieur Claude DELAFRAYE.

Secrétaire de séance :

Il a été procédé selon l'article L2121.15 du code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal ; Madame Magali HAUTEFEUILLE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire explique la nécessité de proposer un point supplémentaire à l'ordre du jour, relatif à la demande de DETR 2018 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 08 mars 2018 (délibération n°2018/07) mais qui doit être modifiée en urgence : au lieu et place de l'opération prévue initialement (rénovation thermique et acoustique et mise aux normes électriques), il convient de prévoir le remplacement de la toiture du bâtiment abritant les réfectoires et la garderie/étude.

Cet ajout est approuvé à la majorité, par 17 voix pour et une voix contre (Daniel IVERT).

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 mars 2018 qui n'appelle aucune observation de la part des Conseillers Municipaux.

## 1- Election de la Rosière 2018

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal que 2 candidatures ont été reçues pour l'élection de la 108<sup>ème</sup> Rosière. Il s'agit de celles de :

- Melle Orianne LEROY
- Melle Sophie ROUCHUT

Il est procédé à un vote à bulletin secret afin d'élire la Rosière de l'année 2018. Melle Orianne LEROY a obtenu la majorité des voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECLARE** Melle Orianne LEROY Rosière de l'année 2018.

**PRECISE** que Monsieur le Maire sera chargé de prévenir Melle Orianne LEROY.

**INDIQUE** qu'une somme de 152,45 € sera versée à Melle Orianne LEROY, mandatée sur le budget 2018 du CCAS.

## 2- Modification de la délibération n°2018/07 : demande de subvention : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n02018/07, une subvention au titre de la DETR 2018 a été sollicitée pour des travaux de rénovation du bâtiment abritant les réfectoires élémentaire et maternelle, la garderie et la salle d'études.

Néanmoins, lors d'un contrôle de la toiture dudit bâtiment lundi 26 mars, il a été constaté que le toit est fortement dégradé et nécessite d'être remplacé au plus vite.

Après demande auprès des services de la Sous-Préfecture, la commune est autorisée à modifier son programme de travaux et mettre en lieu et place des travaux initialement prévus ceux de remplacement de la couverture.

L'enveloppe financière initiale ne devra pas être dépassée.

La totalité de ces travaux pourra être financée au titre de la DETR à hauteur de 50 % du montant total HT.

Monsieur le Maire indique que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2018 et que le financement interviendra selon le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux HT :	76 985,00 €
Montant des travaux TTC :	92 382,00€
Subvention escomptée 50% :	38 492,50 €
Autofinancement :	53 889,50 €

Ces travaux sont prévus pendant les congés d'été 2018, lorsque les locaux n'accueillent plus d'enfants.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 selon les modalités indiquées ci-dessus.

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Voix pour : 18  
Voix contre : 0  
Abstention(s) : 0

**La séance est levée à 21h05.**  
**Fait à SERMAISE, le 29 mars 2018**  
**Le Maire, Pascal JAVOURET**

